

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 12-92-3

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement 12-93-3 modifiant le règlement 12-92 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague »

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 28^e jour de février 2019.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière